

Saint-Rémy-en-Mauges

Contexte général



Figure 1 : Localisation de la commune dans la région Sud Loire et Est du Maine-et-Loire

Saint-Rémy-en-Mauges se situe au sud de la Loire, à l'ouest du département du Maine-et-Loire.

Le relief est très dépendant du réseau hydrographique. Celui-ci forme des talwegs aux parois plus ou moins abruptes. Le relief est particulièrement marqué au niveau de l'Evre, qui forme la limite communale à l'est, ainsi qu'au niveau du ruisseau de la Trézenne, qui forme la limite ouest. Ces talwegs sont eux-même recoupés par les talwegs de ruisseaux permanents ou non.

L'ouest et l'est du territoire communal sont constitués de terrains métamorphiques sous la forme de micaschistes de la formation des Mauges. Au dessus se trouvent, sur la majeure partie du reste de la commune, des argiles d'altération des terrains protérozoïques et paléozoïques.

Différents types de cavités sont présents sur le territoire de la commune : une cave-dépendance, des souterrains, et un puits de recherche aurifère (sources : CG49, mairie).

Visite du 18 juillet 2012

La réunion s'est tenue avec M. Louis Vincent, maire de la commune.

Un événement de mouvement de terrain, non lié aux cavités souterraines, est survenu en 1987. Un bloc de pierre s'est détaché d'une falaise de 6 à 7 mètres de haut, proche du lotissement du Clos Pinard, au lieu-dit La Plissonnière. Une zone non aedificandi a été créée et inscrite au PLU.

La commune ne connaît pas de problème de cavités sous voirie.

Les cavités souterraines ne sont pas prises en compte dans la gestion de l'urbanisme au niveau communal.

La commune ne réalise pas d'action de prévention vis-à-vis des cavités souterraines.

A la suite de cet entretien, une visite de terrain a été effectuée par le DLRC d'Angers.

L'aléa mouvements de terrain sur la commune

Description générale

Cinq indices de cavités souterraines ont été recensés dans la commune de Saint-Rémy-en-Mauges.

En parcourant la commune du nord au sud, deux souterrains sont d'abord présents au Grand Perray (source : CG49). Aucun des deux n'est visible sur le terrain. Aucun mouvement de terrain n'ayant eu lieu à leur aplomb, une zone d'aléa mouvements de terrain faible estimé a été tracée au niveau de ce lieu-dit.

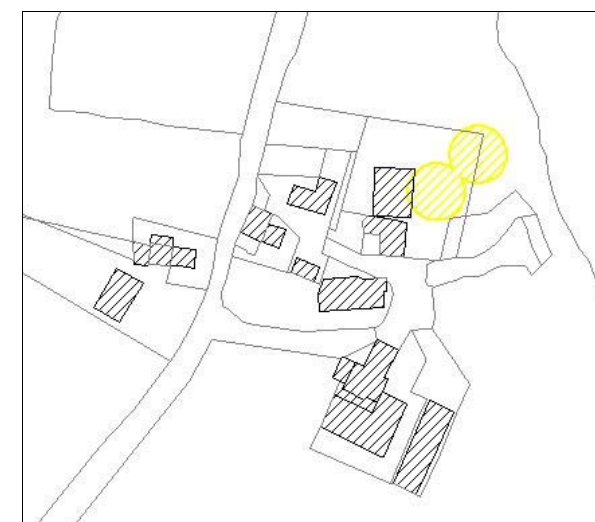


Figure 2 : Zonage au niveau du Grand Perray

Dans le bourg, au niveau de la Girouette, deux indices de cavités existent.

Le premier correspond à une cavité souterraine en eau, avec une entrée voutée, taillée dans le schiste (source : mairie). Elle est en bon état (photos 1 et 2). Son extrémité étant murée, son extension reste inconnue. Une zone d'aléa de niveau faible et estimé lui est associée.



Photo 1 : Entrée de la cavité visible à la Girouette



Photo 2 : Cavité en eau avec son extrémité murée

Le deuxième indice est un souterrain, situé dans le parc du Château du Plessis-Clérambault (source : CG49). Celui-ci n'est pas visible sur le terrain. Aucun mouvement de terrain n'ayant eu lieu à son aplomb, une zone d'aléa faible estimé a été tracée au niveau de ce souterrain.



Figure 3 : Zonage au niveau de la Girouette

Enfin, au sud de la commune, dans la forêt de Leppo, les archives relatent l'existence d'un puits rectangulaire donnant accès à une galerie destinée à recouper des filons de quartz à des fins de recherche aurifère (source : CG49). Sa localisation étant très imprécise, une zone d'aléa mouvements de terrain faible et estimé a été tracée à son aplomb probable.



Figure 4 : Zonage dans la forêt de Leppo

L'aléa mouvements de terrain dans les zones à enjeux

Le zonage global de l'aléa mouvements de terrain, avec une surface d'environ 2 ha, représente une surface minime de la surface totale de la commune.

Afin de préciser le risque mouvements de terrain, il a été défini, en concertation avec la DDT du Maine et Loire, des zones à enjeux à partir des POS et des PLU des communes. Ainsi les zones à enjeux regroupent les zones urbanisées et à urbaniser, les zones de hameaux et de loisirs.

La surface de ces zones à enjeux est de presque 195 ha. Seul 1,9 hectare présente un zonage d'aléa faible, soit 1% de la surface des zones à enjeux, et aucun bâtiment n'est situé dans ces zones d'aléa faible.

Actions à entreprendre

D'après l'article L563-6 du code de l'environnement, il est de la compétence des communes d'établir, en tant que de besoin, une cartographie des cavités sur leur territoire : « *Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, ou d'un indice susceptible de révéler cette existence, en informe le maire, qui communique sans délai, au représentant de l'État dans le département et au président du conseil général, les éléments dont il dispose à ce sujet* ».

Ainsi, afin de préciser le risque lié aux cavités souterraines, différentes actions peuvent être envisagées par la commune et/ou les particuliers :

- Sensibiliser les habitants au risque lié à la présence des cavités souterraines par des actions de communication et d'information,
- Réaliser un recensement le plus exhaustif possible des cavités à partir d'une enquête orale approfondie, de recherches complémentaires dans les archives, de visites de terrain et de photo-interprétation,
- Acquérir une connaissance générale des cavités accessibles par le biais d'un diagnostic qui pourrait prendre la forme d'une fiche par cavité (cf annexe 7) et d'un dimensionnement sommaire de chaque cavité,
- Réaliser une reconnaissance complémentaire des indices de cavités (affaissements, témoignages ou archives non confirmés sur le terrain,...) en mettant en œuvre des moyens d'investigation adaptés qui doivent être définis spécifiquement par un bureau d'études spécialisé,
- Prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans les documents et décisions d'urbanisme.

C'est à la commune que revient la responsabilité de mettre en place des actions de communication, de réaliser ou faire réaliser un recensement des cavités et indices de cavités présents sur son territoire et de prendre en compte l'aléa cavités souterraines dans l'urbanisme.

En revanche, la reconnaissance et le diagnostic d'une cavité ou d'un indice de cavité relèvent de la responsabilité du ou des propriétaires de cette cavité ou du terrain sur lequel est situé l'indice.

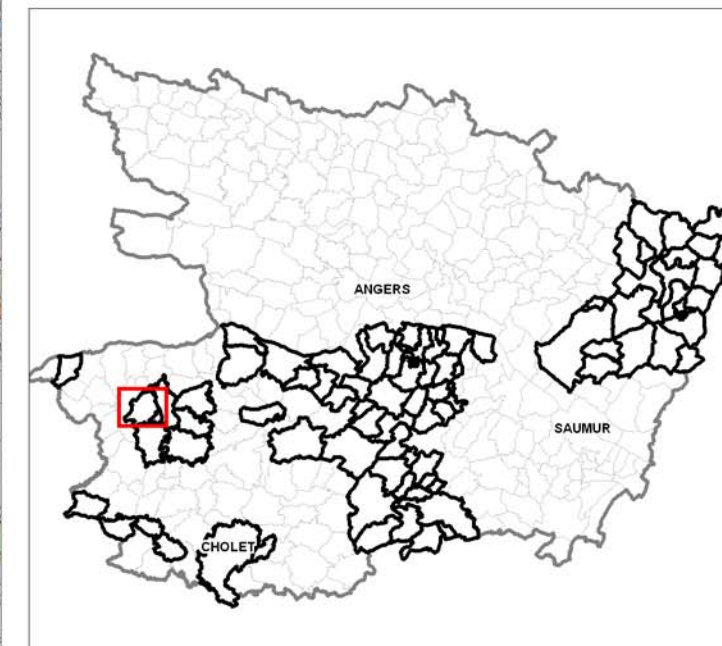
Du fait du petit nombre d'indices de cavités souterraines et du contexte géologique peu propice au creusement par l'homme de cavités souterraines, seule la prise en compte de l'aléa cavités souterraines dans les documents et décisions d'urbanisme est à entreprendre sur la commune de Saint-Rémy-en-Mauges.

Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des indices

Commune de Saint-Rémy-en-Mauges

Planche 1/1



Type de l'indice :

-  Indice recensé en archives, visible sur le terrain
-  Indice recensé en archives, non visible sur le terrain ou non accessible
-  Indice mentionné lors de l'enquête orale, visible sur le terrain
-  Indice mentionné lors de l'enquête orale, non visible sur le terrain ou non accessible
-  Indice de terrain (entrée de cave, effondrement, affaissement, dépression topographique, ...)

Origine de l'indice :

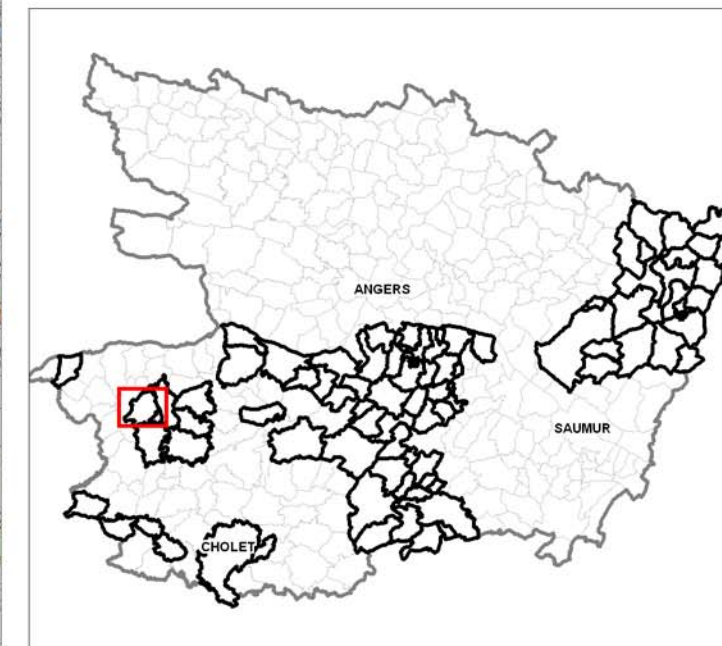
-  Cavité anthropique : carrière souterraine, troglodyte, cave
-  Cavité anthropique : mine
-  Indice d'origine naturelle (karst, point d'infiltration des eaux, effondrement d'origine naturelle, ...)
-  Indice d'origine indéterminée

Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des aléas

Commune de Saint-Rémy-en-Mauges

Planche 1/1



Zonage de l'aléa mouvements de terrain :

Aléa faible

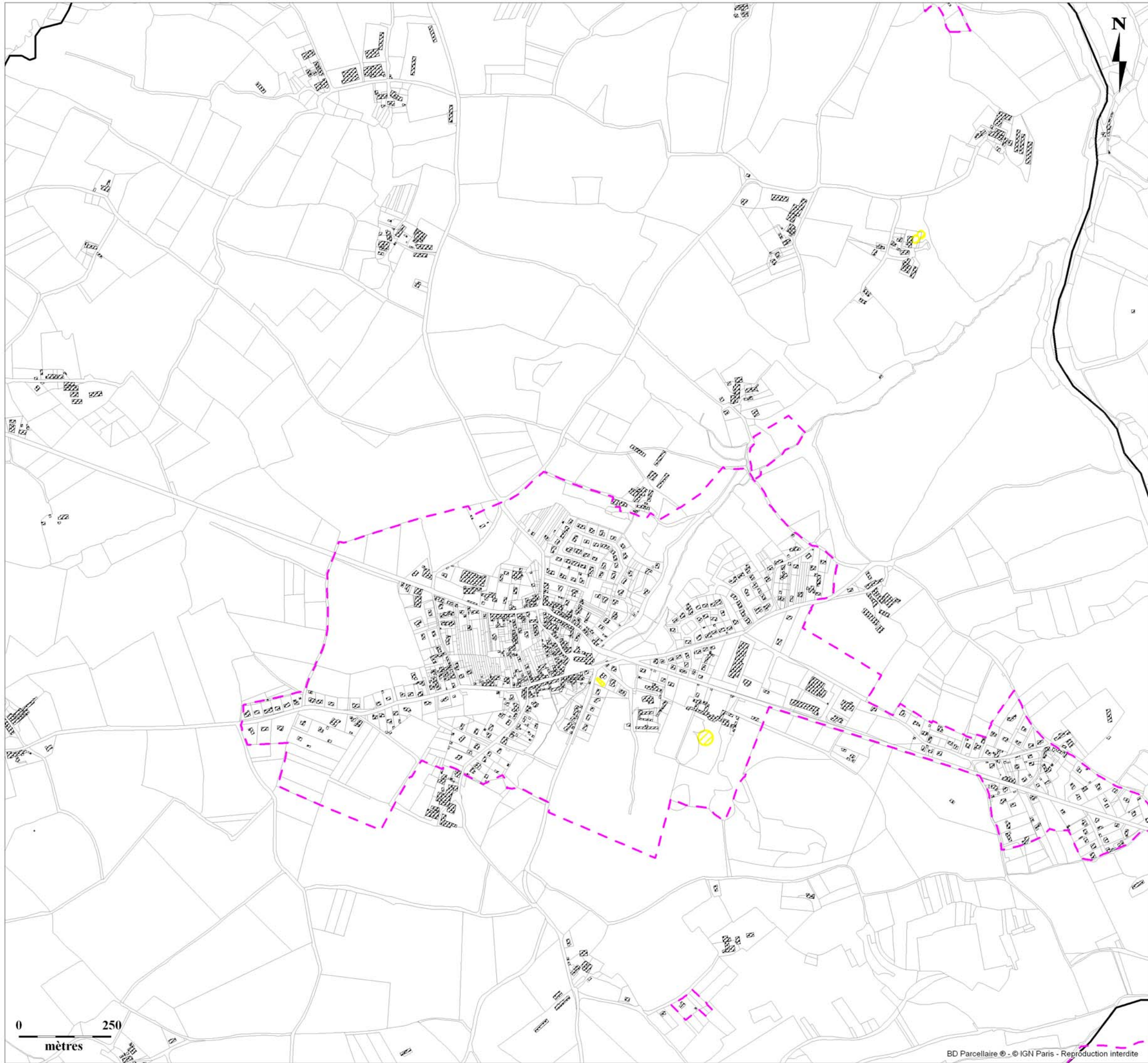
- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa moyen

- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

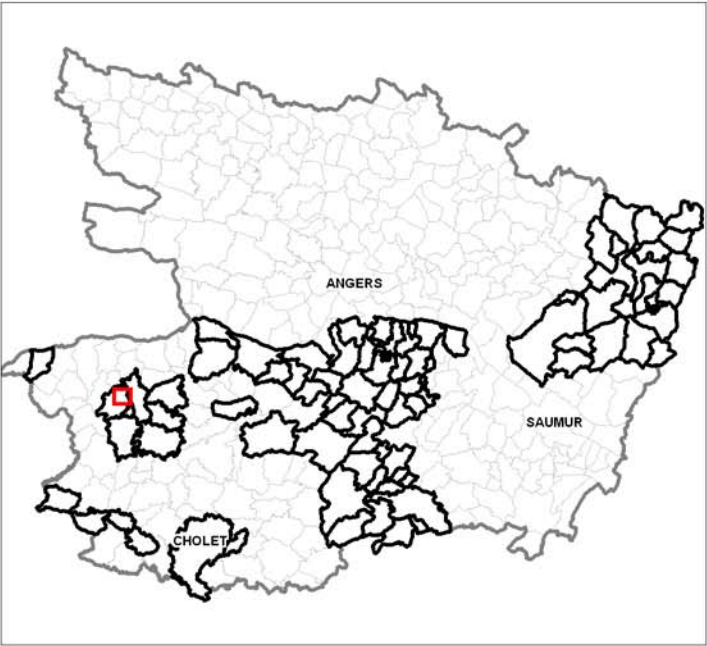
Aléa fort

- Connu (Cavités d'extension connue)
- Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)



Atlas des cavités souterraines
Sud Loire - Est du département
Carte des enjeux et des aléas
Commune de Saint-Rémy-en-Mauges

Planche 1/2



 Zone à enjeux

Zonage de l'aléa mouvements de terrain :

Aléa faible

 Connu (Cavités d'extension connue)

 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa moyen

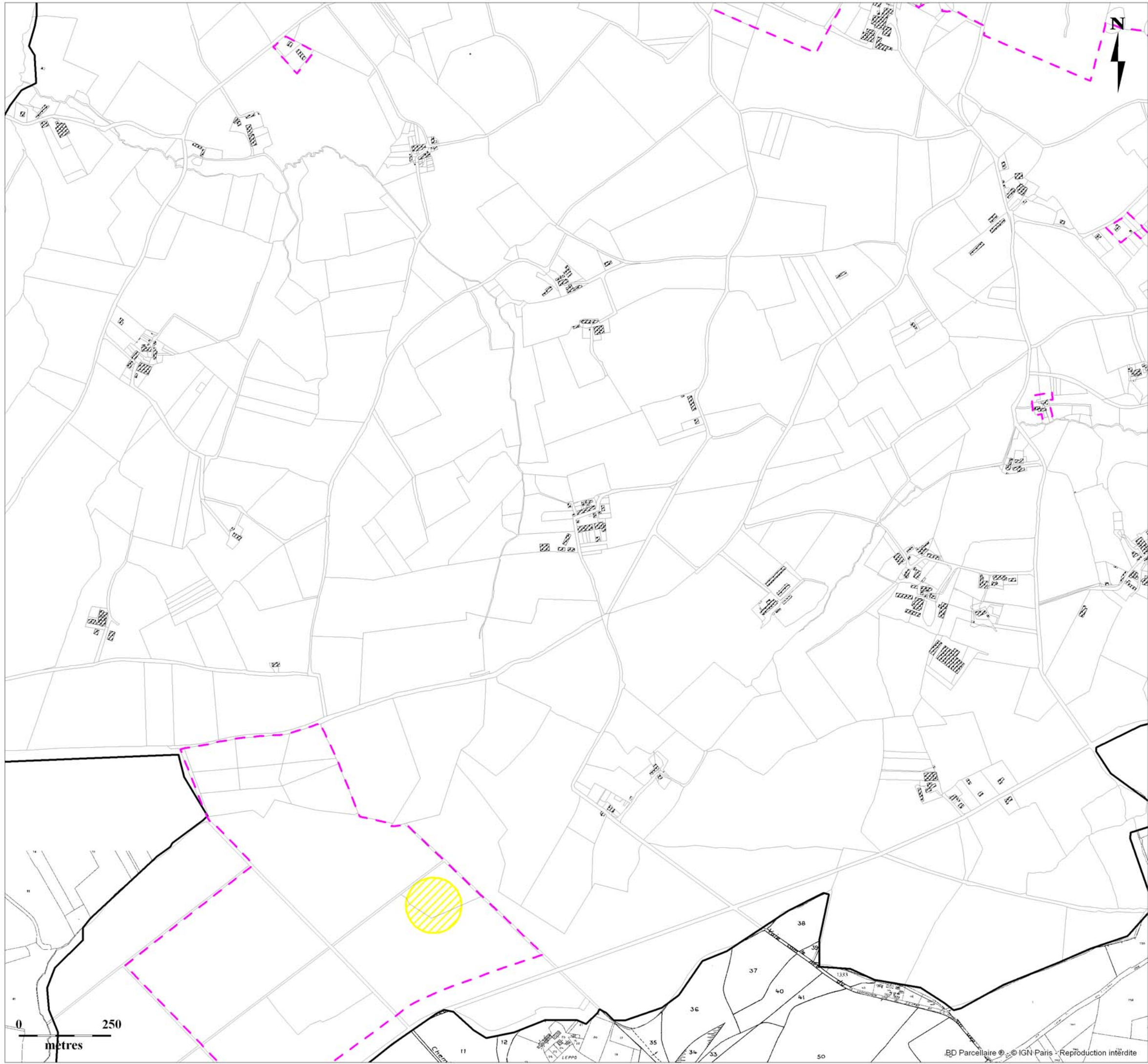
 Connu (Cavités d'extension connue)

 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

Aléa fort

 Connu (Cavités d'extension connue)

 Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)

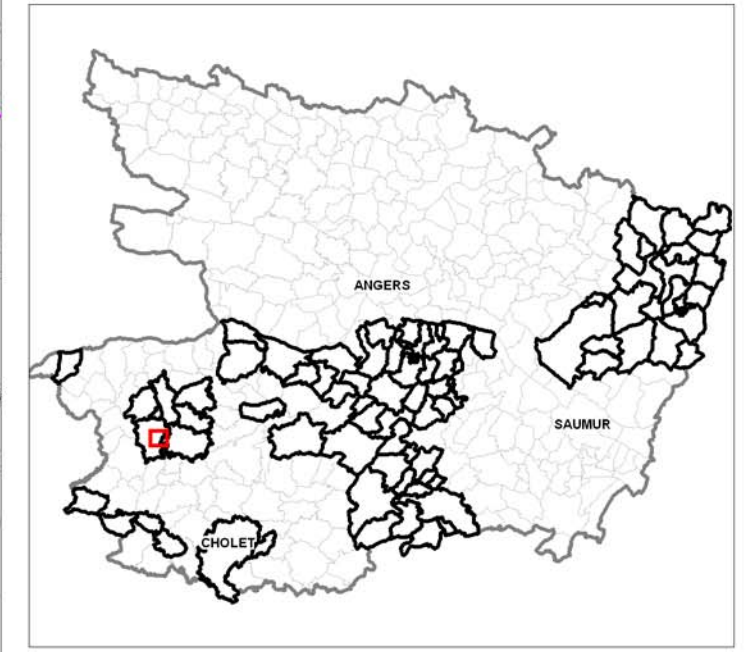


Atlas des cavités souterraines Sud Loire - Est du département

Carte des enjeux et des aléas

Commune de Saint-Rémy-en-Mauges

Planche 2/2



-  Zone à enjeux
- Zonage de l'aléa mouvements de terrain :**
- Aléa faible**
-  Connu (Cavités d'extension connue)
 -  Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa moyen**
-  Connu (Cavités d'extension connue)
 -  Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)
- Aléa fort**
-  Connu (Cavités d'extension connue)
 -  Estimé (Cavités dispersées ou cavités d'extension estimée)